

COMPTES RENDUS
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2015

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le Jeudi 17 décembre 2015 à 20h.00 sous la présidence du Maire de la commune, Yannick HERBET.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Sylvain SAKALOWSKI, Magalie BANSE, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Jean-Marie BACQUET, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absents excusés : Géry HERMANT, Michel SCARCIA, Claudine CASIEZ (procurations données respectivement à Yvon CIMBE, Didier JACQUEMIN, Jean-Marie BACQUET)

Absents : Aurélie HUET, Adrien PARMENTIER, Amélie LEQUET

-=-=-

Avant d'entamer l'ordre du jour, Yannick HERBET demande l'autorisation d'inscrire une question complémentaire portant sur la répartition de l'actif de la Régie Electrique ; le Conseil Municipal accepte avant d'approuver le compte rendu de la réunion du 23 novembre 2015.

1) Création de deux postes d'adjoint au Maire et élection à ces postes

Yannick HERBET souligne que deux postes d'adjoints au Maire ont été créés à ce jour par le Conseil Municipal afin de le seconder dans l'exercice de ses nombreuses missions.

L'importance et la diversité des dossiers à traiter et des compétences à exercer nécessitent la création de deux postes d'adjoints supplémentaires.

Le Code Général des Collectivités Territoriales autorise, pour une commune telle que Beauvois en Cambrésis, un nombre maximum de 5 adjoints (30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal).

Si l'assemblée décide la création de ces deux postes, il conviendra de procéder à l'élection des deux Conseillers Municipaux appelés à occuper ces postes.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ; enfin la liste doit être paritaire.

Le Maire ajoute que l'amélioration des finances communales permet de supporter cette dépense supplémentaire.

Jean-Marie BACQUET se déclare opposé à cette opération, notant que s'il avait été élu Maire de la commune il aurait créé 3 postes d'adjoints. Par ailleurs il rappelle que lors de l'élection de Lydie DEPREUX il avait questionné le Maire « Pourquoi Lydie et pas les autres ? ».

Laurie LALLEMANT estime que s'il s'agit d'un motif financier pourquoi ne pas poursuivre les mesures d'économies engagées.

Yannick HERBET tient à souligner le bénévolat manifesté par bon nombre de Conseillers Municipaux et à rappeler que les indemnités de fonction sont accordées en contrepartie de nombreuses missions et responsabilités.

S'agissant du bénévolat des Conseillers Municipaux, Laurie LALLEMANT estime qu'il va de soi, tout candidat aux élections municipales doit s'en convaincre.

Yannick HERBET avance ensuite que le Maire et ses adjoints ont des devoirs de représentation qui nécessitent une répartition des tâches ; il lui paraît logique de distinguer les Conseillers Municipaux manifestant une implication plus poussée.

Il rappelle enfin que lors de son élection il avait précisé que le nombre d'adjoints au Maire évoluerait en fonction des finances communales.

Par 12 voix pour, 3 contre (Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Laurie LALLEMANT) et 1 abstention (Fabrice DEPREUX), le Conseil Municipal décide la création de deux postes supplémentaire d'adjoints au Maire.

Afin de respecter la parité, Yannick HERBET confirme qu'un poste sera confié à un homme et le deuxième à une femme.

Pour la délégation « travaux et gestion du personnel technique » Yvon CIMBE présente sa candidature ; il recueille 11 voix sur les 16 exprimés (5 bulletins blancs). Il est proclamé élu en qualité de 3^{ème} adjoint au Maire.

Pour la délégation « représentation auprès des organismes extérieurs, formation et insertion » Virginie LE BERRIGAUD présente sa candidature ; elle recueille 12 voix sur les 16 exprimés (4 bulletins blancs). Elle est proclamée élue en qualité de 4^{ème} adjoint au Maire.

Le Maire propose ensuite à l'assemblée d'accorder aux intéressés une indemnité de fonction à la même hauteur que les deux adjoints déjà en exercice, à savoir 80 % du montant maximum autorisé.

Le Conseil Municipal accepte cette attribution à compter du 1^{er} janvier 2016 par 14 voix pour et 2 abstentions (Fabrice DEPREUX et Laurie LALLEMANT).

2) Convention de mise à disposition de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis des locaux et du matériel d'équipement de la structure multi accueil Ribambelle

Le Maire rappelle que la structure multi accueil Ribambelle fonctionne depuis de nombreuses années dans le bâtiment communal situé 142, rue Berthelot.

Créé à l'initiative des communes de Beauvois en Cambrésis, Bertry et Walincourt-Selvigny, (cette dernière a été remplacée par Ligny en Cis), elle est désormais placée sous l'égide de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis qui s'est dotée de la compétence « petite enfance ».

Tout transfert de compétence devant s'accompagner d'un transfert de charges, la mise à disposition des locaux et du matériel doit être actée par une convention entre la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et les communes concernées, ces différentes entités ayant admis que cette convention prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec le Président de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

3) PLU : réalisation de sondages préalables à la classification de terrains appartenant à Mr et Mme DECHERF

Yannick HERBET informe l'assemblée que les dispositions de la loi ALUR et du SCOT du Cambrésis préconisent d'éviter l'étalement urbain et de privilégier l'utilisation des dents creuses pour la construction de nouveaux logements.

L'étude engagée pour l'élaboration du PLU a identifié comme seule « dent creuse » les terrains sis derrière la Mairie, en nature de pâture, appartenant à Mr et Mme DECHERF.

Il s'avère cependant que ces parcelles sont situées à l'intérieur d'un périmètre grevé d'un risque de cavités souterraines ; cette situation a amené la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à souhaité ardemment, préalablement à la classification de ces terrains, que des sondages de sol soient réalisés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'engager ces investigations par une première tranche dont le coût est estimé à 3 184,00 € HT.

Jean-Marie BACQUET insiste sur le fait qu'il s'agit d'une première tranche ; d'autres recherches suivront en fonction des résultats des premiers sondages.

Adopté à l'unanimité.

4) PLU : étude portant sur la levée des prescriptions de la loi BARNIER sur les terrains situés le long de la RD 643 entre la Zone de la Ruche d'Entreprises et l'entrée de l'agglomération

Toujours dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est apparu souhaitable de prolonger la Zone d'Activités de la Ruche d'Entreprises jusqu'à l'entrée de l'agglomération.

L'application de la loi BARNIER, qui interdit la construction de tout bâtiment sur une bande de 75 mètres de profondeur à partir de l'axe de la RD 643, ferait perdre près d'un hectare de terrains.

Toutefois, la levée de cette interdiction est rendue possible par l'amendement dit « DUPONT » sous réserve de la réalisation d'une étude préalable dont le coût s'élève à 3 975,00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réalisation de cette étude. Jean-Marie BACQUET souhaiterait savoir si la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis sera sollicitée financièrement sachant qu'elle est compétente en matière de développement économique et profitera des résultats de cette étude lors de l'extension de la Zone d'Activités.

Evoquant un précédent à Walincourt-Selvigny, Yannick HERBET interpellera sur ce point Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

5) Répartition de l'actif de la Régie Electrique

Yannick HERBET précise que la dissolution de la Régie Electrique et la reprise du réseau électrique par la SEM Beauvois Distrelec nécessitent la réalisation de diverses opérations comptables dont la répartition de l'actif de la Régie Electrique.

L'essentiel des biens de la Régie Electrique a été repris par la SEM Beauvois Distrelec mais quelques éléments (mobilier de bureau, études), restant acquis à la commune, doivent être amortis sur plusieurs exercices à compter de cette année.

Cette opération nécessite l'inscription au budget communal de la somme de 3 435,56 € en dépenses de fonctionnement (compte 6811) et en recettes d'investissement (chapitre 28).

Le Conseil Municipal est invité à officialiser ces écritures par une délibération modificative budgétaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'ouverture de ces crédits budgétaires.

6) Informations diverses

Suite aux démarches entreprises par Géry HERMANT Président du SIATUB, une dotation a été allouée par la Préfecture du Nord à la commune de Beauvois en Cambrésis pour la mise en œuvre de la procédure du PLU dans le cadre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation destinée à compenser les charges qui en résultent.

Dotation	18 453,60 €
+ bonus population	241,11 €
+ bonus superficie	146,87 €
	=====
soit	18 930,38 € versés sur compte de la commune

Cette somme servira en tant que telle pour l'élaboration du PLU et ses frais annexes.

Des travaux de mise aux normes de sécurité de l'Eglise seront engagés en 2016.

La Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a pris enfin la décision de vendre les terrains à quelques propriétaires riverains de la rue du Frêne.

7) Questions diverses

*Lydie DEPREUX suggère la création d'une aire de covoiturage sur la raquette située à proximité du Rond Point du Jeune Bois, à l'entrée de Caudry.

*Jean-Luc COUTEAU rappelle sa demande de reculer la barrière bordant les jardins familiaux de la rue Aristide Briand.

Yvon CIMBE précise qu'une réunion s'est tenue avec les détenteurs de ces jardins.

*Sylvain SAKALOWSKI souhaiterait qu'une raquette soit aménagée à l'extrémité de la ruelle de la Barrière sur des terrains qui semblent appartenir à la commune.

*Fabrice DEPREUX attire l'attention du Maire sur le stationnement intempestif de certains véhicules rue Daniel Sorlin, l'accès du véhicule des pompiers lui paraissant particulièrement difficile.

Yannick HERBET précise que les plans de circulation et de stationnement ont été soumis pour avis aux services du Conseil Départemental du Nord sans réponse à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.45